

Toute la presse belge s'occupe en ce moment d'une mystification qui a mis la semaine dernière la ville de Tournai en émoi et que l'*Economiste de Tournai* attribue d'une manière formelle à un boulanger de Lille. Voici d'ailleurs le récit de ce journal :

FAURE A TOURNAI. — Dimanche dernier, les officiers commissaires du banquet de gardes civiques qui se donnait au *Singe d'Or*, remarquèrent sur le livre des étrangers la signature : *Faure, artiste lyrique*. — Aussitôt germa dans la tête de l'un d'eux l'idée de profiter du passage à Tournai du célèbre baryton, et quelques instants après, hardis comme de vrais Tournaisiens, ils étaient en relations dans un salon voisin avec un monsieur de bonne mine, très-bien mis, et qui, la flûte de champagne en main, racontait ses misères avec M. Halanzier, son désir de quitter la France pour la Russie après l'ouverture du nouvel Opéra, etc. En attendant, il se rendait à Bruxelles pour inspecter le Conservatoire et chanter l'*Africaine*.

Voyant le célèbre artiste se montrer si facile et si aimable, un officier, au nom de ses collègues, lui demanda d'honorer le banquet de sa présence et d'y chanter les *Rameaux*.

Faure hésita un instant, puis déclara qu'il craignait des misères avec son directeur s'il chantait en public; mais enfin, supplié de mille façons, il consentit à chanter le lendemain au salon de la Société royale des Orphéistes.

Le colonel, prévenu de la chose, annonça la bonne nouvelle aux nombreux convives, tandis qu'un autre colonel fut ou ne peut plus flatté de tenir compagnie à Faure jusqu'à la fin du banquet et de le conduire ensuite dans sa loge au théâtre, où le grand artiste le quitta bientôt pour aller rejoindre quelques officiers de la garde civique, dont l'un surtout, l'avait reconnu tout de suite, déclarait-il, pour l'avoir vu à Paris.

Faure fut un peu plus affable; il se promena avec ses nouveaux amis, il consentit même à se faire entendre sur le boulevard s'il voulait l'accompagner et, malgré un temps déplorable, il les entraîna presque en rase campagne, où il chanta quelques strophes d'une voix qui s'entendait jusqu'à Lille, à ce qu'il affirmait du moins le capitaine en question.

À deux heures du matin, Faure revenait au *Singe d'Or* avec ses compagnons, et après avoir pris la chartreuse de l'amitié, on se quitta en se donnant rendez-vous le lendemain à deux heures, afin d'organiser la soirée des Orphéistes.

On fut exact au rendez-vous; le pianiste accompagnateur, surtout, était là pour connaître les morceaux du grand chanteur qui, lui, n'était plus là; il avait filé par le train de midi.

On a su depuis que l'auteur de cette mystification était un boulanger de Lille!

Voilà un boulanger qui sait mettre les gens dans le pétrin.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille DUTILLEUL-LECONTE, qui, par oubli, n'aurait pas reçu le lettre de faire part du décès de Monsieur CONSTANTIN-HENRI DUTILLEUL, décédé à Roubaix, le 24 novembre 1874, dans sa 41^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 26 novembre 1874, à neuf heures, en l'église Saint-Martin.

Les vigiles seront chantées le mercredi 25, à 4 h. 1/2.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue St-Antoine, 10.

OBIT SOLENNEL. Un obit anniversaire sera célébré le mercredi 25 novembre 1874, à 9 heures, en l'église paroissiale de Notre Dame, pour le repos de l'âme

— Je n'y suis pour personne! dit-elle au domestique en le voyant entrer.

Il s'avança vers elle et lui baisa la main avec la tendre ponctualité qu'il apportait toujours à ce devoir.

— Ma cousine, vous êtes vraiment tyrannique, dit-il en ébauchant un sourire qui allait assez mal ce jour-là à sa mine soucieuse.

— Tyrannique, moi! Ah! cher ami, c'est la première fois que vous m'adressez un tel reproche. Est-ce parce qu'il m'a mis votre obéissance à l'épreuve?

— Non pas... mais le peu d'heures que vous m'avez données pour satisfaire votre curiosité.

— C'est là qu'est le mérite du dévouement, mon cousin; je suis certaine que vous avez réussi.

— Parbleu! puisque vous le voulez! Seulement je ne puis m'expliquer votre subit intérêt au sujet de M. Revel.

— Mais vous n'avez pas, je suppose, l'espoir d'expliquer une femme? De plus habiles que vous y ont échoué. Croyez-moi, n'essayez pas, qu'allez-vous m'apprendre sur le sujet qui m'occupe?

— M. Revel est fils d'un banquier mort depuis plusieurs années, laissant un grand renom d'honnêteté et peu de fortune... naturellement. Il a une sœur mariée à Londres, à laquelle sœur il a fait la sottise d'abandonner les trois quarts de son patrimoine. A peine s-t-il conservé huit mille livres de rente; aussi mène-t-il le train le plus modeste. Il ne fait pas de dettes, il n'a aucune liaison insensée, il ne vaque dans un monde avouable. On dit même — et c'est le plus joli — qu'il rêve un mariage d'in-

de M. JEAN BAPTISTE-JOSEPH POLLET, veuf de dame LUDVINE COURBOULE, décédé à Roubaix, le 24 novembre 1873, dans sa 79^e année.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÉGLE AUX BOULANGERS MONNAIE DÉSIGNÉE

PAIN DE MÉNAGE.
Composé de deux tiers de blé blanché et un tiers de blé roux ou macaux
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 30. . . .
PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 23. . . .
PAIN BLANC.
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 36. . . .
PAIN DE FLEUR DIT PAIN FRANÇAIS.
Composé de fleur de première qualité.
Le pain de 125 grammes est taxé à 4.75
Les deux pains, à 9.50
Les quatre pains, à 19.00
Les huit pains, à 38. . . .

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 23 Novembre 1874. Publié le 18 Novembre 1874.

Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

Cour d'assises du Nord

Audience du 23 novembre
Ministère public : M^e PRINSON, substitut.

ASSASSINAT
ACTE D'ACCUSATION
Le procureur général près la Cour d'appel de Douai, vu l'arrêt de la Chambre des mises en accusation, en date du 26 octobre 1874, par lequel les nommés : 1^o Bruynooghe (Charles-Louis), né à Honschoote, le 4 décembre 1852, domestique agricole, demeurant en dernier lieu à Socx, et 2^o Ceugniz (Mélanie-Stéphanie-Sophie), âgée de 41 ans, née à Bierna, le 24 avril 1833, veuve de Pierre-François-Joseph Bodèle, ménagère, demeurant à Socx, détenus, sont renvoyés devant la Cour d'assises du Nord en état d'accusation d'assassinat, vu l'article 241 du Code d'instruction criminelle, expose que de la procédure résultent les faits suivants :
Le 27 mai dernier, le cadavre de François Bodèle, journaliste agricole, âgé de 40 ans, demeurant à Socx avec sa femme Stéphanie Ceugniz, était trouvé gisant sous l'aqueduc de l'un des chemins de cette commune dit Schieweg.

Une plaie large et béante à la partie postérieure de la tête, des traces de strangulation opérée à l'aide d'une courroie retrouvée au cou de la victime, dénotaient que Bodèle avait succombé à une mort violente. Sur la neck et sur la pommette gauche se remarquaient quelques excoriations; une large ecchymose envahissait le nez, la joue et la paupière gauche, la bouche entrouverte et contournée, les lèvres gonflées et violacées témoignaient des convulsions suprêmes d'une horrible agonie.

Un bâton maculé de sang et qui avait appartenu à François Bodèle était retrouvé près de lui.

L'opinion publique désigna immédiatement comme les auteurs du crime la femme Bodèle et Charles-Louis Bruynooghe, dit Louis, âgé de 21 ans, ouvrier agricole au service d'un cultivateur voisin. Il était notoire en effet que depuis plusieurs mois, Bruynooghe entretenait avec la femme Bodèle, âgée de 41 ans, des relations adultères, à la faveur des absences du mari qui ne demeurait chez lui que du samedi soir

clinique. Ses amis haussent les épaules en parlant de lui, et les femmes sourient en le voyant. Que voulez-vous faire d'un pareil original, ma pauvre cousine?

— Ses espérances? . . . interrogea séchement Eliane.
— Ses espérances! . . . mon Dieu! Un homme qui donne bénévolement sa fortune à sa sœur n'a d'autre espérance que de mourir sur la paille.

— Allons donc! . . . et non oncle?
Le commandant fit une grimace involontaire.

— Il a pour l'oncle l'homme le plus avare de France, un horrible vieillard qui vit retiré dans une mansuère en fûtée, en Picardie, je crois.

— Vous voyez, mon cousin, que M. Revel ne mourra pas sur la paille. . . ce serait plutôt son oncle, en lui laissant ses fabuleuses économies.

— S'il mourait intestat, mais. . .
— Ces étres-là redoutent trop la mort pour oser faire un testament. Je vous remercie, mon cousin, de vos renseignements sur ce jeune homme, quin'est évidemment pas trop mal.

— Vous trouvez? Eh bien! je ne suis pas de votre avis. Il est très-maigre; ce qui n'est nullement gracieux avec l'habit noir. Il a une figure d'enterrement et des yeux de l'autre monde. Avez-vous remarqué ses yeux.

— Oui, dit Eliane avec un sourire malicieux, des yeux de poète.
— Et d'amoureux, grommela le commandant avec une humeur croissante, amoureux de cent mille femmes qu'il a pu rencontrer sur sa route.

au lundi matin de chaque semaine, et tous deux avaient formé depuis un certain temps le projet de se débarrasser du sieur Bodèle.

L'avant-veille du crime, le dimanche de la Pentecôte, 24 mai dernier, ils s'étaient rendus ensemble à Honschoote chez les parents de Bruynooghe pour leur demander leur consentement au mariage qu'ils projetaient. La femme Bodèle se faisait passer pour fille et Bruynooghe père laissa à son fils une presque entière liberté de décision.

Le lendemain, mardi 25 mai, dès quatre heures du matin, Bruynooghe, contrairement à toute habitude, lavait et faisait sécher, à la ferme où il travaillait, le pantalon qu'il portait la veille, sans doute pour faire disparaître les traces accusatrices. Deux heures plus tard, vers six heures, il alla trouver la femme Bodèle à son domicile et s'empara avec elle d'une hache, d'un air mystérieux qui éveilla l'attention d'une voisine.

Toutefois, au cours de l'information sur les lieux du crime, les deux accusés se renfermèrent dans un système de dénégations absolues. Ils étaient peu après transférés au chef-lieu de canton le plus voisin, sous escortes distinctes, et Bruynooghe, en butte aux interpellations curieuses ou indignées des assistants, s'écriait en indiquant du doigt la femme Bodèle qui le précédait : « Je reviendrai, bientôt, car c'est cette g... là qui a tout fait. »

L'instruction venait de recueillir ces graves indices de la culpabilité des accusés, lorsque des révélations dont la précision impliquait la sincérité, vinrent faciliter l'œuvre de la justice.

La femme Bodèle, en effet, interpellée sur les causes de sa détention préventive par une de ses co-détenues, la fille Angélique Frémineur, lui confiait dans des entretiens successifs le récit circonstancié du crime commis par elle de concert avec son amant.

Après avoir relaté la visite à Honschoote aux parents de Bruynooghe, le dimanche 21 mai, elle ajoutait que l'idée de tuer son mari lui était venue à Bruynooghe et à elle depuis quelque temps déjà, qu'en revenant d'Honschoote, et assis ensemble sur la lièzière d'un champ, ils s'étaient expliqués; que Louis lui avait dit : « Il faut tout l'un et tout l'autre. Que veux-tu faire? » — « Ecoute, lui aurait-elle répondu, il y a longtemps que ça dure, tu sais que je t'aime et comment ça va tous les dimanches; si tu veux faire le coup, moi je te donnerai la hache. Tu prendras le temps du bon matin, tu lui donneras un coup sur la tête et ça sera vite fait. »

Les derniers préparatifs d'exécution avaient été arrêtés entre eux le lendemain soir, lundi 26, au moment de la sortie de Bruynooghe de la maison des époux Bodèle.

Conformément à ce qui avait été décidé entre lui et sa maîtresse, Bruynooghe s'était trouvé le lendemain, mardi 26, vers deux heures et demi du matin, aux abords de la maison des époux Bodèle, avait suivi le départ de François Bodèle, l'avait suivi et assommé en lui assénant sur la tête un coup de la hache que la femme Bodèle lui avait remise la veille au soir. Il était ensuite venu la retrouver vers six heures du matin, sa lui disant :

« Lève-toi, l'affaire est faite. »

Tout en déclinant impitoyablement dans ce récit toute participation active au fait même de l'assassinat de son mari, la femme Bodèle spécifiait en outre, dans des révélations de détail, successivement faites à Angélique Frémineur, sans avoir pu porter à son mari le coup mortel, elle avait aperçu Bruynooghe le traîner jusque l'endroit où le cadavre a été retrouvé et qu'il lui avait dit avoir frappé avec une houe. Elle ajoutait avoir précipité le départ de son mari de leur demeure en avançant d'une bonne demi-heure la marche de l'horloge du logis.

Pressée par la sincérité évidente des révélations d'Angélique Frémineur, la femme Bodèle se décidait à reconnaître que Bruynooghe était venu chez elle le mardi 26

— Cent mille! tant que cela? C'est peut-être exagéré, dit tranquillement la baronne.

— Ah! ah! . . . ma chère Eliane, je le vois d'ici poursuivant son idéal avec son visage d'exhumé. . . Il y a en lui de l'Amadis des Gaules mitigé par du Grandisson.

Et le commandant éclata d'un rire bryuant qui résonna faux dans le boudoir.

(A suivre).

La Guerre franco-allemande de 1870-1871, par M. AMÉDÉE LE FAURE, est aujourd'hui terminée. La librairie GARNIER FRÈRES met en vente les dernières séries et l'ouvrage complet paraît en deux beaux volumes grand in-8° avec plus de cent portraits, 53 cartes et des gravures d'une incontestable valeur. Rien n'a été négligé pour cette publication d'un réel intérêt : les documents les plus récents, tant français qu'étrangers, ont été consultés, et il nous suffira de dire que 23 ouvrages allemands ont été spécialement traduits pour fournir les détails les plus exacts et les plus précis.

L'accueil fait par le public à cet ouvrage, qui laisse si loin derrière lui tous les travaux hâtivement publiés au lendemain même de la guerre, alors qu'il n'était pas encore possible de contrôler les faits, suffit à prouver le mérite de cette vaste étude fruit de longues et patientes recherches : 4 tirages successifs ont dû être faits et une nouvelle édition corrigée et revue paraît en ce moment. C'est là un ouvrage de bibliophile que tout le monde voudra posséder; car il s'adresse à tous ceux qui ont souci de la grandeur de notre pays, et qui, à côté du récit exact des faits, veulent des appréciations empreintes de la plus rigoureuse impartialité.

mal à six heures du matin et lui avait dit : « Votre mari a sauté sur moi, je l'ai assommé ce matin. » Il lui aurait ensuite indiqué qu'il avait caché le cadavre de sa victime sous le petit pont.

Bruynooghe, à son tour, informé par le magistrat instructeur des confidences d'Angélique Frémineur, a reconnu avec un accent de vérité qui ne laisse pas de place au doute que c'était de concert que la femme Bodèle et lui avaient résolu de tuer Bodèle.

« Si tu pouvais, nous pourrions le retrouver », avait dit à son amant la femme Bodèle un mois auparavant, en l'assurant de son amour, en l'engageant à ne pas se livrer à la boisson et en lui disant qu'elle possédait une somme de 4,100 francs. Il ajouta qu'au retour de leur visite à Honschoote, ils avaient fixé au surlendemain l'exécution de leur sinistre projet, que le lundi 25 au soir, alors qu'il quittait la maison Bodèle, la femme lui avait indiqué l'endroit où il devait se trouver le lendemain vers deux heures et demi ou trois heures du matin, qu'il s'était levé ce jour-là vers deux heures un quart et s'était embusqué derrière la maison Bodèle, qu'il avait vu sortir ce dernier, que la femme était accourus en lui disant : « Aller auprès et de lui donner le coup. »

« Il faut de suite aller derrière, il est temps », a dit sur ce point la fille Frémineur d'après la veuve Bodèle. Tous deux alors ils avaient suivi Bodèle, et à une distance de 35 à 40 mètres au-delà du pont, Bruynooghe avait assésé à Bodèle un coup de bâton qui l'avait renversé. La femme Bodèle s'était alors jetée sur son mari, l'avait saisi à la gorge et, entre autres voies de fait, frappé au visage avec le talon de sa chaussure.

Elle débouclait en même temps la courroie de cuir qui servait de ceinture à son mari, et ensemble et de concert, ils la passaient et la serraient au cou de la victime dont la strangulation était bientôt consommée. Ils la traînaient ensuite tous deux jusqu'à l'endroit où son cadavre était découvert, dans la journée du lendemain, sous l'aqueduc.

Le corps de François Bodèle avait dû, en effet, être transporté à bras, car sur la route poussiéreuse ne se remarquaient que des taches de sang et aucune trace d'un corps qui y aurait été traîné.

Malgré l'opinion de l'expert, Bruynooghe persiste à soutenir que ce n'est pas avec un instrument tranchant, mais avec un bâton retrouvé derrière la maison Bodèle, où il l'avait déposé la veille, qu'il a frappé François Bodèle à la tête. Bruynooghe paraît sincère dans ses dires.

La femme Bodèle persiste au contraire avec un parti pris évident à dénier les circonstances dont l'exposé précède, si conforme cependant aux données de l'information à ses confidences personnelles à la fille Frémineur et aux explications supplémentaires et confirmatives des premières, fournies par Louis Bruynooghe sur les lieux du crime, à la veille du règlement des poursuites.

Bruynooghe et la femme Bodèle ont donc ensemble et de concert homicide volontairement et avec préméditation François Bodèle.

Une dernière preuve de l'entente qui existait d'abord entre eux, résulte encore des écrits adressés du préau où elle était détenue, par la femme Bodèle à Bruynooghe par l'intermédiaire de la fille Angélique Frémineur qui les a livrés à la justice. Dans un billet dicté en flamand par la femme Bodèle à une autre de ses co-détenues qui sait écrire, la fille Marvanheve, et où déborde la passion brutale de la femme Bodèle, elle recommande à son amant de persister dans les dénégations absolues de leurs premiers interrogatoires.

En conséquence les nommés Bruynooghe (Charles-Louis) et Ceugniz (Mélanie-Stéphanie-Sophie) sont accusés d'avoir à Socx le 26 mai 1874, commis un homicide volontaire sur la personne de Pierre-François-Joseph Bodèle, avec les circonstances que ledit homicide volontaire a été commis avec préméditation; 2^o avec guet-apens, crime prévu et puni par les articles 295, 296, 297, 298, 302 du Code pénal.

La séance continue.

Faits Divers

— Il s'est passé ces jours derniers, à Limoges, un fait extraordinaire qui démontre les progrès effrayants du radicalisme en province.

Des ouvriers porcelainiers de cette ville ont apporté des couronnes sur la tombe du soldat Balouze, fusillé par jugement du conseil de guerre de Limoges, pour avoir lâchement assassiné par derrière un sergent qui lui avait infligé quelques punitions. On parle même d'une souscription qui se fait secrètement pour l'érection d'un monument funéraire.

— Un crime horrible a mis en émoi dimanche soir, la population de la Commune de Marin, près Ténos (Haute-Savoie). Un père, Vernay (Marie), âgé de 35 ans, pris de via et querellant sa femme, s'est emparé d'une hachette et s'est précipité sur celle-ci, qui, ayant sur les bras une enfant de 18 mois, s'en servit comme d'un bouclier, pendant que Vernay se précipitait sur elle, et en vain : Vernay porta un coup de hachette qui atteignit l'enfant à la tête et lui fit perdre la matière cérébrale. Un autre enfant du meurtrier, âgé de 9 ans, témoin du crime, est sorti de la maison en criant au secours; papa vient de tuer ma sœur.

On raconte que le meurtrier encore ivre au moment de son arrestation aurait répondu aux Magistrats, qui lui demandaient pourquoi il avait assassiné son enfant : « Elle m'empêchait de frapper sa mère. »

— **Assassins à Madrid.** — Mme Pierrad, la veuve du général espagnol, vient d'être assassinée à Madrid. C'est le portier de la maison qu'elle habitait, sa femme et deux autres misérables, qui sont les auteurs du crime. Ils sont arrêtés.

— Au moment où les journaux publient ces lignes, le corps de la victime n'est pas encore retrouvé. Les recherches ont été interrompues par la pluie et les fortes gelées. On espère cependant que le corps sera retrouvé dans les prochains jours.

MALADIES DES PÊCHES

Art. 1^{er}. Vu que les pomes de ter sont gâtés dans ce pays comme dans la Flandre la Oulande et les autres :

Art. 2. Attendu que le poisson est grande et que ladite maladie des pomes de ter est un grand malheur, vu que le blé est cher et ne saurait pas grandir.

Art. 3. Considérant qu'il est bon sans manger, vu que les habitans non ni l'un ni l'autre et qu'il est voir.

Art. 4. Considérant que dans l'intérêt de tout le monde j'en ai nourri mais cochon pendant toute une semaine et que j'en ai mangé moi-même pour écrire et que nous n'avons pas été incommodés.

Art. 5. Considérant que la génie de M. B... est morte sans remède, attendu que ladite l'aurait pas mangé de pomes de ter gâtés vu que je man suis assuré.

Art. 6. Vu que l'académie de Lyon l'a dit dans le journal que le maire reçoit, vu aussi que le pharmacien est nourri de boullien de pomes de ter gâtés et qu'il n'a de mal au queue qu'une fois.

Art. 7. Attendu tout cela que les pomes de ter ne sont pas mal-ain, erdonna à tous les habitans, vache, bouff, cheveu, et cochons de la présente commune de manger des pomes de ter gâtés car se neuf pas.

Art. 8. Ordonnons que lesdites pomes de ter soit triés, mise au four pour les séché et pas en tas dans les caves.

Fait en mairie le 15 octobre 1874.

Les mines d'or. — On lit dans le *Messenger France-Américain* du 8 novembre :

« Des lettres de Cayenne (Guyane) confirment la découverte de nouveaux gisements d'or dont l'exploitation est facile et surtout peu coûteuse. Quelques-uns de ces placers, récemment découverts par le gouverneur de la colonie, ont rapporté jusqu'à 4,000 grammes d'or par mois, soit plus de 100,000 fr.; ce qui démontre en une année un produit dépassant 1,200,000 fr. Ces succès aidant, une sorte de fièvre s'est emparée des colons, et l'on cite même tel haut fonctionnaire qui vient d'envoyer sa démission afin de s'adonner entièrement à la recherche du précieux métal. Il y a dans la colonie une véritable fièvre de prospérité et de richesses, dont on pourrait encore tirer un meilleur parti, en favorisant l'immigration française, anglaise et étrangère plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Il serait facile d'attirer les travailleurs et les capitaux dans la Guyane. Déjà, comme nous avons eu l'occasion de le dire, un certain nombre de mineurs américains sont allés chercher fortune dans les nouveaux placers. Quatre d'entre eux, qui avaient recueilli une petite somme, sont revenus dernièrement à Boston. Ils viennent de rendre compte de leurs aventures dans le *Boston Herald*. Nous extrayons de ce récit le passage qui voici :

« Les mineurs débarquèrent dans la forêt vierge; ou ils durent s'ouvrir un chemin à coups de hache pour atteindre les petits cours d'eau où ils espéraient trouver de l'or. Pendant trois jours, leurs recherches ne donnèrent pas de résultats brillants, mais dans tous les sables lavés, ils trouvaient des paillettes d'or. Enfin, ils atteignirent un petit cours d'eau où le sable était plus riche; après y avoir transporté leurs provisions, ils se mirent à l'ouvrage. Ils l'avaient fort dans des sébiles, et chacune d'elles produisait pour cinquante ou soixante cents d'or. »

« Les mineurs n'employaient pas de mercure, ils lavaient simplement le sable dans l'eau, ce qui est le procédé le plus long. Après six semaines de travail pendant lesquelles plusieurs des mineurs avaient été atteints par la fièvre d'acclimatation, les quatre hommes possédaient pour huit cents dollars de poudre d'or. Les grains étaient très fins; il y avait quelquefois de très petites pépites. La poudre était trouvée dans un lit de gravier de cinq pieds d'épaisseur, et cela reposait sur une couche d'argile dure où il n'y avait pas d'or. Les mineurs atteints par la fièvre d'acclimatation ne tardèrent pas à se décoiffer. Ils n'avaient pas eu la précaution de se munir de médicaments. »

« Bref, bien qu'ils aient encore des provisions, ils se décidèrent à descendre le Sinnamari. »

« Mais dans le voyage de retour leur embarcation chavira; l'un des mineurs se noya, et le sac de poudre d'or s'en alla au fond de l'eau. Pendant trois jours, les malheureux errèrent dans la forêt. Ils furent sauvés après de vives souffrances par un local employé dans une mine du voisinage. Les trois survivants se lèvent beaucoup des soins qu'ils reçurent à Sinnamari ainsi qu'à l'hôpital de Cayenne, où ils furent très bien traités. Le *Messenger* ajoute ce qui suit : « Les mineurs américains qui seraient tentés de suivre l'exemple des trois aventuriers de Boston feraient bien de profiter de leur expérience et de se prémunir contre la fièvre d'acclimatation. Cette fièvre, qui n'est pas mortelle, atteint presque infailliblement les nouveaux débarqués. La partie la plus saine de la Guyane est celle où se trouvent les mines d'or; mais le climat de la zone torride est toujours échauffant, surtout pour les blancs qui se livrent à un rude travail manuel. »

HYGIÈNE DES FAMILLES

La Matière médicale vient de s'occuper d'un produit qui rend de grands services dans les hôpitaux et qui est en ce qui a un grand caractère.